



SPORTING CLUB DE LA VAUNAGE

Charte de fonctionnement – Saison 2025 -2026

Afin d'assurer le bon fonctionnement du club, le Sporting Club de la Vaunage (SCV) met en place une **charte obligatoire** pour chaque licencié(e), ainsi que pour les parents ou représentants légaux des mineurs.

L'acceptation et le respect de cette charte conditionnent la participation aux entraînements, aux matchs et à toutes les autres activités proposées par le club.

Engagements des parents ou représentants légaux :

Les parents comprennent et acceptent que :

- Le club **n'est pas une garderie ni un centre de loisirs** : les entraînements sont importants et doivent être respectés.
- Les encadrants sont **bénévoles** et donnent de leur temps pour les enfants.
- Les **déplacements** relèvent de la responsabilité des parents ; leur engagement est essentiel au bon déroulement des matchs.

Les parents s'engagent à :

- **Vérifier la présence de l'entraîneur** avant de laisser leur enfant au gymnase.
- **Respecter les horaires** d'entraînements et de matchs.
- **Prévenir l'entraîneur** en cas d'absence.
- **Maintenir un contact régulier avec l'entraîneur** pour être informés des horaires, lieux de rendez-vous et autres informations concernant l'équipe.
- **Donner leur disponibilité** pour accompagner, transporter d'autres enfants, et aider à l'organisation des entraînements et matchs.

Engagements des dirigeants et entraîneurs :

Les dirigeants et entraîneurs s'engagent à :

- Être **présents et ponctuels** lors des entraînements et des matchs.
- **Organiser les déplacements** en lien avec les parents.
- **Prévenir en cas d'absence.**
- **Assurer le coaching** lors des matchs ou tenir la table de marque.

Engagements du joueur (mineur) :

Le jeune licencié s'engage à :

- **Respecter les entraîneurs et les dirigeants** (comportement et ponctualité).



- **Refuser toute forme de violence ou de tricherie.**
- **Respecter ses coéquipiers, ses adversaires et les arbitres.**
- **Participer activement à la vie du club** : arbitrage, aide lors d'autres créneaux, soutien des autres équipes.
- **Respecter les locaux** mis à disposition.

Engagements du joueur adulte (catégories -18 F/G, Séniors, Loisirs) :

Le joueur adulte s'engage à :

- Adopter un **comportement irréprochable** et être un **modèle pour les plus jeunes.**
- **Respecter les locaux.**
- **Refuser toute forme de violence ou de tricherie.**
- **Respecter ses coéquipiers, ses adversaires et les arbitres.**
- **Contribuer activement à la vie du club**, notamment en :
 - Aidant les catégories inférieures,
 - Devenant dirigeant (si majeur),
 - Arbitrant,
 - Participant aux diverses actions du club (loto, buvette, journées associatives, stages...).

Dispositions disciplinaires :

En cas de **convocation en commission de discipline** ayant pour conséquence une **amende pour le club**, le SC Vaunage se **réserve le droit d'en demander le remboursement** à la personne concernée, quel que soit son statut (dirigeant, joueur, entraîneur, parent...).

Rappel :

Le club est une **association de bénévoles**, dont le bon fonctionnement repose sur la **participation de tous**, même de manière ponctuelle.

Fait à :

Date :

Signature du joueur :

Signature du représentant légal (pour les mineurs) :